

SOS Vallée de Montmorency
sosmontmorency@gmail.com

Messieurs,

Par courrier, en date du 11 février écoulé, vous souhaitez connaître mon avis sur

- Le bouclage de l'Avenue du Parisis,
- La revalorisation des friches tout au long du tracé du BIP,
- Les nuisances aériennes.

S'agissant du bouclage de l'Avenue du Parisis :

En tant que maire de la commune de Soisy-sous-Montmorency, je constate chaque jour, et pas seulement en semaine, notamment aux heures de pointes (7h00/9h00 et 17h00/20h00) des embarras de circulation essentiellement liés à des automobilistes ou conducteurs d'utilitaires en transit. Ces saturations, n'affectent pas seulement les grands axes mais aussi les voies de dessertes de zones d'habitations collectives ou individuelles. Elles entraînent des comportements plus que discourtois de certains conducteurs énervés, à l'endroit des riverains. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, indiquent comme première nuisance cette densité de circulation sur des dispositifs viaires, prévus pour la desserte, et maintenant de transit. « Combien de temps pour sortir de mon garage de pavillon ou du parking de la copropriété, avenue Kellermann, Descartes, du Rond-Point, rue Jean Mermoz ou encore de Montmorency le matin ? »

Si l'on veut bien revenir une vingtaine d'années en arrière, avant que la réalisation de l'Avenue du Parisis ne crée un contournement de Saint Gratien, les difficultés de circulation étaient observées depuis la sortie de l'A15 (entre Argenteuil et Saint Gratien) et l'avenue Daniel Casanova en limite de Soisy. La circulation se faisait alors convenablement à Soisy.

Je suis donc partisan de continuer la réalisation de l'Avenue du Parisis, si ce n'est dans sa totalité, au moins sur la partie soiséenne.

Cependant, je me suis fermement opposé, à la version proposée à la concertation par le Conseil Départemental en 2012, en cela qu'il m'apparaissait trop largement dimensionné, trop « routier », pour utiliser le jargon des spécialistes.

En effet, ce que nous proposons pour Soisy est un passage en tranchée, couverte au droit des habitations, d'une deux fois deux voies. Cette section serait accessible au sud-ouest de Soisy (au niveau de la station BP), passerait sous les voies de chemin de fer, sous l'avenue des Courses redessinée pour mieux desservir une gare nouvelle, sous l'avenue Descartes, sous l'avenue Voltaire, sous la D928, sous la rue Jean Mermoz et remonterait en pente douce jusqu'à la rue de La Fosse aux Moines à Montmorency. La protection des riverains pourrait alors être assurée par de larges et haut merlons paysagés (comme la ville de Soisy sait les faire).

Des entrées / sorties existeraient au droit de la D928, mais réservées à l'éventuel TCSP et naturellement aux véhicules de secours.

Une assez bonne idée du type d'ouvrage envisagé est donnée par ce qui est appelé « le Boulevard Urbain », qui relie le viaduc de Gennevilliers aux abords de l'hôpital Beaujon.

S'agissant de la revalorisation des friches tout le long du tracé du BIP :

Il y lieu de distinguer les parcelles encore privées et celles soit propriétés du Conseil Départemental, soit de la commune de Soisy-sous-Montmorency.

Pour ce qui concerne les parcelles privées nous veillons à ce que leur destination soit conforme au droit des sols de notre commune.

Pour ce qui concerne les parcelles appartenant au Conseil Départemental et font l'objet de Conventions d'Occupations Précaires avec des tiers privés, nous agissons comme à l'endroit des propriétaires privés.

Pour toutes les autres, nous nous sommes appliqués soit à nous en porter acquéreur, soit à conventionner pour les occuper avec le Conseil Départemental. Nous avons ainsi un espace vert en bordure du futur parking de l'Espace Culturel, des jardins familiaux mis à disposition de Soiséens, un terrain de jeux libre d'accès rue Jean Mermoz. Les autres surfaces, ne pouvant être traitées spécifiquement sont soit engazonnées, soit laissent la place à de petites prairies fleuries.

Vous comprendrez que ces parcelles ne puissent faire l'objet d'investissements lourds. Mais nous pouvons lutter contre l'aspect d'abandon, en misant sur un temps de retour « investissement/agrément » d'une dizaine d'années.

S'agissant des nuisances aériennes :

J'ai toujours été un opposant résolu aux nuisances aériennes et plus particulièrement à l'extension de l'aéroport de Roissy en 1996. Je comprends que l'on se déplace en avion même si, personnellement, j'ai finalement peu utilisé ce mode de déplacement pour des séjours ou vacances en famille.

Selon moi, l'implantation de l'aéroport de Roissy est une formidable erreur d'aménagement du territoire. Chacun sait, que s'il avait été construit seulement 10 km plus au nord, le nombre d'habitants survolés et donc gênés aurait pu être divisé par 100. C'est pourquoi j'avais, en son temps, proposé que l'extension se fasse 8 km plus au nord en prenant pour exemple l'aéroport d'Orlando aux Etats Unis. Mon opposition à la réalisation du T4 est donc naturelle.

Je ne suis pas persuadé que la croissance du trafic de Roissy se fasse, dans l'avenir, selon la même progression que par le passé. En effet, son développement est basé sur la pratique du HUB, c'est-à-dire d'une plateforme pour voyageurs en transit. Or, cette façon de voyager est de plus en plus regardée comme porteuse d'inconvénients ; les vols directs sont préférés. L'avenir nous le dira !

Cependant, il est temps que le pilotage des avions ne prenne pas seulement en compte le confort des passagers mais, au moins autant, celui des riverains.

Pour ce qui concerne nos projets sur la défense de l'environnement et la préservation du cadre de vie :

Ils sont bien sûr, pour l'équipe « Soisy Avenir » que j'ai la chance d'animer, l'un des enjeux majeurs des six années à venir. Cette équipe travaille depuis plusieurs mois sur les engagements qui seront pris devant les Soisiennes et Soisiens. Un document, nous engageant pour six ans, sera diffusé dès le début du mois prochain. Vous pourrez le consulter sur le site de campagne ; je vous en expédierai un par voie postale si vous voulez bien m'indiquer une adresse de réception.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.